

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 29 juillet 2019

Présents : Mmes AIRES, BRULE, CROUZET Marie, LAGACHERIE Luce, Josette DEO

Mrs DABOS, ESCARIO, MARTINEZ, NOUGUES, LAURENS, HAEIN, SANCHEZ

Procurations : Absents : Mme PALLEC, Maryline CROUZET

Mme AIRES a été nommée secrétaire.

Début de séance à 18h05

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 juin 2019

Madame la Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rajouter à l'ordre du jour :

- Pool routier
- Départ de Mme AIT CHEIKH

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES
Pool routier	Madame la maire informe le conseil qu'une somme de 20000 euros attribuée à la commune n'a pas été utilisée par le pool routier. La communauté de communes propose de l'affecter à d'autres communes sinon elle sera perdue.	Pour : 12 Contre : 0
Départ de Mme AIT CHEIKH	La candidature de Mme AIT CHEIKH a été retenue pour un emploi au sein du PNR du Comminges. Elle souhaite mettre fin à son stage pour revenir sur la liste d'aptitude et ne pas perdre le bénéfice de son concours de catégorie B. Pour cela elle va réintégrer son poste d'adjoint administratif. Il faut recréer ce poste car il a été fermé comme tous les postes vacants avec la fusion. Mme AIT CHEIKH demande une mise en disponibilité de 5 ans. La Région souhaite que Mme AIT CHEIKH prenne son nouveau poste au 1 ^{er} septembre. Cela semble difficile à cause des congés annuels et du devenir de la médiathèque.	Pour : 12 Contre : 0 Le conseil municipal propose que soit trouvé un compromis avec le préavis proposé par la Région (notamment eu égard du dossier camping) avec réserve sur préavis au 31/12/2019
Camping	Un prêt relais est proposé par le Crédit Agricole avec la collaboration de la perception.	Pour : 12

	Obligation d'abonder le compte Camping de 17000 € : il faut effectuer un virement du budget communal au budget camping.	Pour : 12
Gendarmerie	Plusieurs offres ont été faites : <ul style="list-style-type: none"> - 120 000 € par Paul Reed avec un projet de rénovation des appartements en location saisonnière - 150 000 € par Mr Teissonière avec un projet de rénovation de 4 appartements location saisonnière et 4 en location permanente 	Avant de décider, le conseil municipal
Annulation délibération du 10 décembre 2018	Le 10 décembre 2018 le conseil municipal avait délibéré sur les travaux concurrentiels en forêt communale relevant du régime forestier et pour lesquels il était indiqué qu'il ne pouvait être fait recours à l'ONF. Le contrôle de légalité demande que soit retiré cet acte sur le fondement de l'article L 243-3 du code des relations entre le public et l'administration, qui mentionne que « l'administration ne peut retirer un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits que s'il est illégal et si le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant son édicton ».	Pour : 12
Questions diverses	<p>1-Piscine municipale : réponse du ministère</p> <p>2-Accueil élèves espagnols : pas de réponse de la rectrice – dossier toujours en stand by</p> <p>3- Ancienne carrière du Château : demande à adresser pour affinage fromages, élevage champignons sur dossier préparé par Thiery Haein.</p> <p>4- Concert vendredi 26/7/2019</p> <p>5- Préparation de la fête de St-Béat-Lez les 10 et 11 août : Mme Brulé demande à ce que soient conservées les aubades (entre 11h30/12h30) Messe à 10h30 Menus enfant ? Dépôt de gerbe au Monument aux morts après la messe Feux d'artifice à 22h30 le 11/8</p>	

Fin de séance à 19h50